



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 12 Octobre 2017

Question n°8

Vente des systèmes embarqués des bennes à Ordures Ménagères

L'an deux mille dix-sept, le **12 Octobre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 3 Octobre 2017.

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 1 avait donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Thierry STEINBAUER, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Alphonse M'BOUKOU, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Jean PAOLI.

Était représenté : Laurent LACREUSE pour Michel JACOBBERGER.

Avait donné procuration : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER.

Étaient Excusés :

Étaient Absents : Eliane FARNY, Didier SANSIG, Christophe GEORGES, Hervé GUIOT, Jean-Claude MILLE, Luc SENGLER, Pascal PETITJEAN.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 3 Octobre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la délibération du 03 Décembre 2015 autorisant la signature de l'avenant n°7 avec la société COVED,

Vu la délibération du 14 Septembre attribuant le marché relatif « à la collecte des ordures ménagères et assimilés, à la collecte sélective et à l'exploitation d'un service de déchèteries » à l'entreprise COVED SAS une durée de 5 ans renouvelable,

Vu le marché « COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES, EXPLOITATION D'UN SERVICE DE DECHETERIES » du 26 Juin 2017,

Lors de la reprise en régie de la Redevance Incitative au 1er janvier 2016, le SICTOM a acquis les 5 systèmes embarqués présents sur les BOM auprès de Plastic Omnium par le biais de COVED. La facturation de ces systèmes embarqués, s'est faite, sur l'année 2016, à travers l'avenant n°7.

Dans le cadre du nouveau marché de collecte qui sera effectif à compter du 1er janvier 2018, les systèmes embarqués sont du ressort du titulaire.

Il convient donc de définir un tarif de revente des anciens systèmes embarqués qui sont la propriété du SICTOM car COVED souhaite les conserver dans le cadre du nouveau marché.

Etant donné l'état des systèmes, il est proposé de les vendre au coût de 1 800 € TTC par pièce.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de valider la vente de ces systèmes embarqués au prix de 1 800 € TTC par pièce
- d'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à cette vente.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,


Le Président
Patrick MIESCH